



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rédaction : Olivier LEMARIGNIER
Date : 7 novembre 2025

DRAAF OCCITANIE
SRAL

CROPSAV DNC
vendredi 7 novembre 2025 de 14h à 16h en webex

Participants jusqu'à **98** indiqués sur webex

Compte rendu synthétique des échanges

Olivier ROUSSET : remercie tous les participants de leur présence à ce CROPSAV qui permet d'échanger en toute transparence et les différents acteurs du sanitaire et tous ceux qui se mobilisent pour la gestion de la crise dans les départements 66, 09 et 11.

Frédéric BAZERQUE, FRGDS, Dr Estelle KEN-BENAIBOUT, GTV et Jean-Philippe VIGUIE, CRA présentent leur rôle et remercient également les participants.

Frédéric BOUSQUET : présente le diaporama qui sera transmis
au 7/11 il y a 11 foyers de DNC dans 13 élevages

C66 : risque de transmission de la DNC avec les **bouses** ?

Pr François SCHELCHER : a priori les bouses ne sont pas contaminantes.

CA66 : estime que le **rayon de 50 km n'est pas suffisant** et qu'une **nouvelle vaccination devra être faite avant la remontée en estive**. Les **vétérinaires ont besoin de renforts**. Les JA s'inquiètent d'avoir **sur les indemnités des cotisations sociales et une imposition**.

Virginie FIRMIN : 48 vétérinaires retraités et 12 étudiants de l'ENVT participent aux renforts.

Olivier DEBAERE : sur les presque 100 foyers aucun n'est survenu à plus de 50 km d'un foyer, majorité des foyers eb ZP, que 3 foyers en ZS.

DDFIP66 (après la réunion) : les indemnités seront impossibles et rentreront dans les recettes professionnelles de l'exploitation (l'impôt se fera sur le montant correspondant à la différence entre l'indemnité et la valeur en stock ou en compte d'achats des animaux abattus), un étalement sur plusieurs exercices est possible : voir la réponse du MA au sénat à ce sujet (maladie tuberculose bovine) :

<https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ230908359.html>

CA09 et CA11 : demandent la **vaccination sur la totalité des départements 11 et 09**, ont bien intégré les inconvénients

Olivier DEBAERE : une analyse scientifique a été rendue aujourd'hui, il appartient à la ministre de prendre la décision. Il faut trancher entre les avantages et les inconvénients dont la possibilité des futurs échanges (Espagne, Italie ...) avec des animaux vaccinés.

Aujourd'hui, l'Italie et l'Espagne n'ont pas formellement accepté des bovins vaccinés.

GDS09-31 : risque de **reprise de la DNC au printemps** ?

Pr Stéphane BERTAGNOLI, ENVT : dans les Balkans après les nombreux foyers en fin d'été il y a eu des foyers au printemps, mais la couverture vaccinale devait être plus faible qu'en France.
Pr François SCHELCHER (via le tchat) : les mécanismes biologiques qui expliquent une résurgence après l'hiver, ne sont pas directs mais pourraient par exemple faire intervenir des transmissions par les tiques.

GDS09-31 : les **conditions de sortie vers l'Italie** précise bovin vacciné depuis au moins 28 jours ET tous les bovins dans les 50 km vaccinés depuis 60 jours. Faut-il en déduire que cela veut dire bovin vacciné depuis 60 jours ?

Olivier DEBAERE : oui, c'est la règle européenne

Frédéric BOUSQUET : peut-on rappeler les **conditions de mouvement de ZV en Italie** ?

Olivier DEBAERE : Pour ce qui concerne les bovins de ZV, les conditions de sortie hors de France sont soumises à l'approbation préalable du pays de destination (et de transit le cas échéant) et sont les suivantes (EM = Etat-Membre, ZI = Zone Indemne, ZV = Zone Vaccinale) :

- 1) **autorisation de l'EM** importateur (en sachant que ce pays peut ajouter des conditions spécifiques)
- 2) **certificat sanitaire** TRACES NT requis
- 3) **bovins vaccinés depuis au moins 28 jours** (ou veaux nés de mères valablement vaccinées)
- 4) **examen clinique** vétérinaire favorable des bovins de toute l'exploitation d'origine
- 5) **bovins détenus au sein de l'élevage d'origine depuis au moins 28 jours** (ou depuis leur naissance)
- 6) **aucun foyer depuis au moins 3 mois dans un rayon de 20 km**
- 7) **tous les bovins** détenus dans la ZV dans un rayon de **50 km sont vaccinés depuis au moins 60 jours**

Cf règlement 2023/361 du 28/11/2022 : annexe IX partie 3 point 3.2

Laurent Saint-Affre : **durée de la couverture vaccinale**, 18 mois ?

Pr Stéphane BERTAGNOLI, ENVT : le laboratoire indique 12 mois dans son dossier d'AMM

Jean-Philippe VIGUIE : propose de **vacciner tous les ans** sur plusieurs années

CA66 : doit savoir si en 2026 pourront **vacciner avant de retourner en estive**

Olivier DEBAERE : non, l'objectif est d'éradiquer la DNC fin 2025 sans se projeter au-delà. La stratégie actuelle a fonctionné dans les ZR1 et ZR2. Si on vaccine, qui paye : les éleveurs, l'État ?

Frédéric BAZERQUE Frédéric (via le tchat) : le but de l'éradication est de ne plus vacciner après.

Olivier ROUSSET : qu'elle est la **stratégie d'abattage pour les troupeaux vaccinés** ?

Olivier DEBAERE : la règle du dépeuplement est la même que le troupeau soit vacciné ou non, que ce soit pour la France, l'Espagne ou l'Italie. Sur les 96 foyers, 34 étaient vaccinés depuis 5 jours et jusqu'à plus de 20 jours.

La vaccination ne protège qu'au bout de 21 jours, l'incubation de la DNC varie entre 28 et 35 jours et certains bovins malades n'ont ni fièvre, ni nodule.

Les éleveurs ne sont pas responsables de ce qui leur arrive avec la DNC et les compensations financières ne compensent pas la détresse psychologique et morale qu'ils éprouvent.

52 % des unités épidémiologiques dépeuplées comptaient 10 bovins et moins.

Élodie REVERSAT, GDS09-31 (via le tchat) : **est-ce que le passage en ZV dépendra de la situation espagnole** ? est-ce que les taux de cheptels et de bovins vaccinés doivent prendre en compte l'Espagne pour le calcul des 50 km ?

Olivier DEBAERE : non la décision de passage en ZV sera franco-française.

JJ MATHIEU : dans le 66 les bovins appartiennent à des races rustiques qui peuvent supporter la DNC. Cet hiver il y aura moins de vecteur, cela pourrait être l'occasion d'**expérimenter des abattages limités aux animaux malades**. Il y a des risques de suicide d'éleveur. (via le tchat : il me semble que la France peut proposer autre chose que l'abattage total pour cette maladie de la peau notamment sur nos races rustiques des Pyrénées sélectionnées depuis des milliers d'années sur le critère d'immunité naturelle. Il y en a eu des variations climatiques depuis 12.000 ans et donc il y en a eu des maladies de ce type et des biens pire.)

Olivier DEBAERE : quel éleveur accepterait d'avoir un voisin avec des bovins à risque DNC ? Qui achèterait des bovins d'un tel élevage ? Des bovins testés positifs sont malades, mais des bovins testés négatifs peuvent également l'être.

Pr Stéphane BERTAGNOLI, ENVT : l'Albanie (hors UE) n'a pas fait d'abattage total et il y a eu dans les élevages jusqu'à 50 % de morbidité et 25 % de mortalité.

Olivier DEBAERE : en Savoie cet été l'abattage d'un troupeau a été bloqué pendant 10 jours car l'éleveur ne voulait abattre que les 2 bovins positifs. Le 12^e jour l'éleveur a appelé l'État pour abattre ses animaux, car il y avait d'autres bovins malades. Comment vivre avec cette épée de Damoclès ? Tous les jours se poser la question : est-ce que je vais avoir un animal malade aujourd'hui ?

Jean-Philippe VIGUIE (via le tchat) : ne pas éradiquer c'est impact sanitaire sur les cheptels + vaccination annuelle de tout le cheptel pour pouvoir exporter soit 10 M€ pour l'Occitanie par an. Le calcul est clairement en faveur de l'éradication malgré l'impact sur les éleveurs.

Philippe LACUBE : doutes très forts sur les **mesures en Espagne**.

Olivier DEBAERE : L'Espagne et l'Italie ont également des doutes sur nos mesures. D'où vient le cas espagnol ? Les règles sont les mêmes au sein de l'UE et il y a des échanges réguliers entre pays. La confiance doit exister même si elle n'exclut pas le contrôle.

Olivier ROUSSET : remercie les participants et clôture ce CROPSAV